

Révolution au paradis fiscal

Gabriel FARKAS

QUE se passerait-il si un pays comme Panama ou Curaçao — ou n'importe quel autre territoire de complaisance fiscale — décidait de lever l'anonymat sur les capitaux étrangers cachés sous son drapeau ? Assurément une forte fièvre financière, de Hong Kong à Wall Street.

C'est à peu près le scénario imaginé dans « L'affaire Panamag » (1) par Edouard Chambost, avocat d'affaires international, spécialiste de droit fiscal, expert en paradis fiscaux.

Mais rien n'empêcherait, dans de telles circonstances, un petit pays « socialiste » d'Amérique centrale de dicter sa loi aux banques suisses. Et de négocier le maintien des privilèges fiscaux contre



Edouard Chambost.

une aide financière helvétique, payée en fait de façon détournée par les émirs du pétrole : le prophète subventionnant Karl Marx...

C'est l'avantage de ce genre littéraire et l'intérêt de cet ouvrage qui, au fil des pages égrène un certain nombre de révélations : l'U.R.S.S. ferait ses livraisons d'armes en Afrique par l'intermédiaire de bateaux battant pavillon « panamagien » ; la Chine communiste, tout comme la mafia chinoise, fait des investissements aux Etats-Unis par des sociétés du même pays, de très grands groupes américains font leurs investissements en Europe de la même façon, la C.I.A. et le K.G.B. financent leurs agents et leurs investissements à travers des comptes ouverts généralement en Suisse au nom de sociétés du même paradis fiscal.

L'information financière passionnerait sans doute un plus grand nombre de Français si elle ouvrait plus souvent les portes des coulisses de l'argent.